



Commune de BROTTE-LES-LUXEUIL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BROTTE LES LUXEUIL

Séance du 28 MARS 2025

Délibération n° D06/2025

Nombre de conseillers :

En exercice : 10 - Présents : 7 + 1 pouvoir - Votants : 7 + 1 pouvoir

Date de la convocation : 21/03/2025 – Date affichage : 01/04/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 28 mars, à 20 heures 30, les membres du conseil municipal de Brotte-lès-Luxeuil, régulièrement convoqués se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Bernard GIRE.

Étaient présents : Bernard GIRE - Micheline DIZIAIN - Bernadette GIRE - Gaël BEAULIEU - Francis HONORE - Jean-Luc LAURENT - Elise NOIR
M. Emilien BEUGNOT a donné pouvoir à M. Bernard GIRE

Absent excusé : Christine FOUILLET - Olivier VOIRIN

Absent non excusé :

Secrétaire de séance : Micheline DIZIAIN

OBJET : Programme des travaux forestiers 2025 - ONF

Le Maire présente au Conseil Municipal le programme des travaux ONF pour l'année 2025 :

- **Travaux sylvicoles** :

- Application de répulsif TRICO (5l/ha – mai 2025) – Parcelle 5.r, d'un montant de 696,00 € HT,
- Application de répulsif TRICO (5l/ha – novembre 2025) – Parcelle 5.r, d'un montant de 696,00 € HT,
- Dégagement de plantation ou semis artificiel avec maintenance des cloisonnements – Parcelle 5.r, d'un montant de 1 584,00 € HT,
- Nettoyement de jeune peuplement avec maintenance des cloisonnements – Parcelle 11.r, d'un montant de 2 760,00 € HT,

- **Travaux de maintenance :**

- Entretien du parcellaire : broyage de lignes au gyrobroyeur sans mise en peinture – Lignes 6/7, 7/8, 8/9, 9/10 partie, d'un montant de 190,00 € HT,
- Entretien de parcellaire ou de périmètre : mise en peinture 1^{ère} couche – Parcelles 7-8-9-6 périmètre sud, d'un montant de 476,00 € HT,
- Entretien de parcellaire ou de périmètre : mise en peinture 2^{ème} couche – Parcelles 7-8-9-6 périmètre sud, d'un montant de 391,00 € HT,

Après délibération, le Conseil Municipal :

- Accepte les travaux pour un montant de 6 793,00 € HT soit 7 472,30 € TTC, détaillé comme suit :
investissement 5 736,00 € HT et fonctionnement 1 057,00 € HT.
- Autorise le Maire à signer le devis avec l'ONF pour les travaux.

VOTE :	CONTRE	ABSTENTION	POUR	8
---------------	--------	------------	------	----------

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme
Le Maire, Bernard GIRE

